



## ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### Bureau 39

Affaire suivie par  
David BADUEL  
Tél : 04 73 60 98 65  
Mél : [ien-chamalières@ac-clermont.fr](mailto:ien-chamalières@ac-clermont.fr)

Cité administrative  
Rue Pélissier  
63034 Clermont-Ferrand cedex1

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
DU PUY-DE-DÔME

Clermont-Ferrand, le 29/09/2020

L'inspecteur de l'éducation nationale  
Circonscription de Chamalières

à

Mesdames les directrices et messieurs  
les directrices et directeurs,  
Mesdames et messieurs les  
enseignantes et enseignants,  
Mesdames et messieurs les membres  
du RASED

### Objet : Note de service de rentrée n°2

Le deuxième volet de cette note de service complète la première note de service et a pour objet de préciser les orientations pédagogiques qu'il convient de suivre.

La réussite de tous les élèves mobilise l'ensemble des acteurs du système éducatif, au premier rang desquels les directrices et directeurs, les enseignantes et enseignants, les membres du RASED. Cela implique une cohérence d'équipe forte. Votre action au quotidien, les projets développés dans vos écoles en cohérence avec votre projet d'école constituent les piliers de cette réussite.

L'épisode que nous avons subi, au printemps dernier avec le confinement, et le retour partiel des élèves dans vos classes en mai et juin, a créé des déséquilibres. Certains élèves n'ont pas acquis toutes les compétences nécessaires à une poursuite sereine de leurs apprentissages cette année. C'est la raison pour laquelle, je vous demande de consacrer cette première période à l'identification des besoins de vos élèves et à la remédiation des difficultés qu'ils pourraient rencontrer. Ils seront ainsi armés pour réussir de leur année scolaire.

Je connais votre engagement au service de l'Ecole, et vous avez su le montrer dans le contexte de la crise sanitaire en période 4 et 5 de l'année passée. Je vous remercie de votre implication professionnelle au service des élèves, des familles et de la communauté éducative.

L'équipe de circonscription se tient à votre disposition pour vous apporter le soutien, les aides et les conseils dont vous pourriez avoir besoin

David BADUEL

A diffuser à chacun des enseignants administrativement rattachés à l'école (adjoints, TR, enseignants spécialisés, FSE, etc.). **Les directrices et directeurs veilleront à ce que chaque enseignant rattaché à l'école ait connaissance de toutes les informations, circulaires, notes de service et autres documents transmis au cours de l'année scolaire.** Cette deuxième note de service présente un certain nombre de rappels qui précisent le cadre pédagogique de votre activité professionnelle. Cela permettra à tous d'avoir le fil conducteur de l'année scolaire, de connaître les orientations et recommandations pédagogiques de l'année 2020-2021.

## **Sommaire**

Points de vigilance institutionnels	p.3
1 - Circulaire de rentrée : Répondre aux besoins des élèves	p.4
2 – Circulaire de rentrée : Poursuivre l'élévation générale du niveau	p.4
3 – Garantir aux élèves en situation de handicap une solution adaptée	p.6
4 – Transmettre des valeurs	p.7
5 – Evaluer les élèves	p.9
6 – Projet d'école	p.9
7 – Les élèves à besoins éducatifs particuliers-RASED	p.10
8 – Les langues vivantes étrangères	p.11
9 – Affichages	p.11
10 – Photocopies	p.12

## Point de vigilance institutionnels

### MODIFICATION DES PROGRAMMES

A la rentrée 2020, les programmes des trois cycles de l'école maternelle et élémentaire ont été partiellement modifiés dans le but de renforcer les enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable.

En suivant les liens ci-dessous, vous trouverez les nouvelles versions. Il s'agit de **versions dites « comparatives »**. Ainsi ce qui a été **enlevé est en caractère rouge et barré**. Ce qui a été **ajouté est en caractère vert**.

[Programmes Maternelle](#)

[Programme cycle 2](#)

[Programme cycle 3](#)

Des repères annuels sont développés par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale, pour les mathématiques et le français.

**Vous les trouverez en suivant ce lien :**

[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=141642](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=141642)

### CADRE GENERAL

Cette rentrée scolaire se réfère toujours au cadre général sur la maîtrise des fondamentaux qui vise à renforcer un **enseignement rigoureux, explicite et progressif**, durant tout le parcours scolaire de l'élève. Notre attention portera donc sur les gestes professionnels et les continuités pédagogiques, autour du Lire, Ecrire, Compter, Respecter autrui.

### LES GESTES PROFESSIONNELS

J'attire votre attention sur la nécessité d'apporter de la clarté cognitive aux activités proposées dans tous les domaines d'enseignement : les élèves doivent en comprendre le sens et le but. Il convient de privilégier la mise en œuvre d'un enseignement explicite, progressif et structuré afin de permettre aux élèves de mieux s'approprier les notions en jeu. La mise en place de temps de structuration des apprentissages est fondamental dans le processus d'acquisition des connaissances. De même, l'institutionnalisation et la trace écrite, permettent aux élèves de mieux acquérir les compétences développées. Dans ce cadre, l'usage de la photocopie doit être strictement limité, pour permettre aux élèves d'avoir recours à l'écriture aussi souvent que possible : écriture des consignes, des exercices, des traces écrites, ... en rapport bien entendu avec le niveau de classe des élèves.

L'exercice d'une autorité bienveillante, reposant sur des règles partagées à l'échelle de l'école, explicitées et construites avec les élèves, contribue grandement à un climat de classe propice aux apprentissages.

**Ces points feront l'objet de vigilance lors de mes visites en classe, et de mes échanges avec vous, dans et hors cadre des rendez-vous de carrière.**

## 1- **Circulaire de rentrée 2020 : REPONDRE AU PLUS PRES DES BESOINS DES ELEVES**

Réf : BO n°28 du 10 juillet 2020

Lien : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo28/MENE2018068C.htm>

**La circulaire de rentrée 2020 vise quatre objectifs prioritaires qu'il convient de suivre :**

- Consolider les apprentissages des élèves en identifiant leurs besoins et en apportant une réponse personnalisée
- Poursuivre l'élévation générale du niveau.
- Garantir aux élèves en situation de handicap une solution adaptée
- Transmettre les valeurs de la République

### **1- IDENTIFIER ET CONSOLIDER LES APPRENTISSAGES**

Différents outils sont à votre disposition pour atteindre ces objectifs.

#### **a. CP et CE1 :**

À la rentrée scolaire 2020, tous les professeurs de CP et de CE1 assureront la passation des évaluations nationales pour leurs élèves. Chaque école, circonscription et département doit faire l'analyse détaillée des résultats de ces évaluations.

Les évaluations nationales seront utiles pour l'identification des besoins. Elles se dérouleront ainsi :

- Passation du 14 septembre au 25 septembre
- Saisie des résultats du 14 septembre au 9 octobre.
- Restitution des résultats à partir du 5 octobre

**Pour rappel les parents doivent être reçus afin de les informer sur les résultats de leur(s) enfant(s)**

#### **b. Autres niveaux :**

Cette année, au vu du contexte lié à l'épisode COVID, d'autres outils sont à disposition des équipes. Il s'agit d'outils simples qui permettent de connaître les priorités de chaque niveau de classe et d'avoir des outils de positionnement. Ce sont des exercices simples, très ergonomique et facile d'utilisation. Vous les trouverez en suivant ce lien : <https://eduscol.education.fr/cid152895/rentrée-2020-priorités-et-positionnement.html>

#### **c. Les équipes**

L'équipe du RASED est pleinement mobilisée, pour vous aider dans cet objectif prioritaire d'identification et de remédiation. Vous pouvez les solliciter à cette fin. Ils vous répondront en fonction du nombre de demandes et de la nécessaire priorisation des situations.

De même l'équipe de circonscription reste à votre écoute pour toute demande de renseignement et d'aide.

#### **d. APC**

Les APC seront très largement mobilisées pour contribuer à répondre à cet objectif de réduction de la difficulté scolaire, ainsi qu'au rattrapage du retard dans l'acquisition des compétences, dans le domaine des fondamentaux.

## 2- **Poursuivre l'élévation générale du niveau**

Le premier degré reste la priorité du Gouvernement en matière éducative. Ainsi la maîtrise des savoirs fondamentaux reste notre fil conducteur, en particulier pour les élèves les plus fragiles.

#### **a. Ecole maternelle**

⇒ L'école maternelle reste l'école de l'épanouissement et du langage. Elle est particulièrement importante pour installer les élèves dans une culture scolaire et consolider leurs compétences.

Un nouveau parcours M@gistère sera à disposition des équipes. Il s'agit de : « Enseigner à l'école maternelle : développer un cadre sécurisant pour mieux apprendre »

⇒ Les recommandations déjà édités restent en vigueur et doivent guider les démarches utilisées par les enseignants des écoles maternelles. Vous les retrouverez en suivant ces liens :

- Ecole maternelle, école du langage :  
[https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo22/MENE1915456N.htm?cid\\_bo=142293](https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo22/MENE1915456N.htm?cid_bo=142293)
- Découvrir les nombres et leurs utilisations :  
[https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo22/MENE1915454N.htm?cid\\_bo=142291](https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo22/MENE1915454N.htm?cid_bo=142291)
- Langues vivantes étrangères :  
[https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo22/MENE1915455N.htm?cid\\_bo=142292](https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo22/MENE1915455N.htm?cid_bo=142292)

⇒ **J'attire votre attention sur deux nouveaux guides qui viennent d'être édités. Il s'agit de :**

- Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle
- Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture

Là aussi ces deux récentes publications doivent servir de guide aux enseignants des classes maternelles.

Vous les trouverez en suivant ce lien :

<https://eduscol.education.fr/cid144824/deux-guides-pour-les-apprentissages-en-maternelle.html>

⇒ De plus afin d'améliorer les compétences des élèves à l'entrée au CP, des ressources sont disponibles et concernent plus particulièrement l'année de GS. Elles donnent des indications pour enrichir le vocabulaire, structurer le langage oral, stimuler la compréhension de textes entendus, développer la conscience phonologique et faire découvrir le principe alphabétique de la langue. Elles correspondent aux attendus d'acquisition fixés par le programme du cycle 1.

Vous les trouverez en suivant ce lien :

<https://eduscol.education.fr/pid39448/je-reentre-au-cp.html>

## b. Ecole élémentaire

### **A tous les niveaux**

- Favoriser le respect, la coopération et la confiance
- Consacrer 2 heures par jour à l'écriture et à la lecture ; Appui sur les recommandations pour l'enseignement du français et des mathématiques (cf. BO spécial du 26 avril 2018).
- Etude des relations entre les nombres renforcée (Cf. note de service n° 2019-072)

### **En CP**

#### ➤ **Mathématiques**

- S'approprier les nombres par la manipulation, le jeu et le calcul mental au quotidien (particulièrement compléments à 10 et soustraction)
- Aborder les nombres jusqu'à 100 au plus tard en quatrième période
- Apprendre à résoudre des problèmes mathématiques et mobiliser le sens des 4 opérations

#### ➤ **Français**

- Enseignement des relations entre graphèmes et phonèmes intensif et systématique
- Conduire au plus vite les élèves à automatiser les procédures de décodage, à accéder à une lecture autonome et à une compréhension de ce qui est lu
- Travail quotidien de lecture et d'écriture (au moins 2 heures par jour) avec deux à trois fois par jour, des phases courtes et denses d'usage du code.
- Enseignement de l'écriture des lettres, du geste graphique approprié,
- Développement des compétences de compréhension à l'oral - écoute, mémoire, dialogue - par l'étude de textes variés lus par le professeur
- Travail de compréhension de l'écrit sur des phrases simples, puis complexes et, enfin, des textes lus par lui-même dès que le déchiffrage est acquis
- Compétence de la lecture à haute voix, notamment la fluence, travaillée au quotidien dès le début du deuxième trimestre (objectif 50 mots/minute en fin de CP).

### ***En CE1***

#### **➤ *Mathématiques***

- Connaissance des nombres à consolider, notamment par le calcul mental et la mémorisation des faits numériques.
- Compréhension des quatre opérations qui permet de résoudre des problèmes de plus en plus variés, notamment des problèmes à deux ou plusieurs étapes.

#### **➤ *Français***

- Poursuite de l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du vocabulaire
- Finalisation de l'étude des sons complexes
- Activités de décodage et d'encodage, sur des temps courts et réguliers, au travers de l'écriture de mots et de phrases dictés et par la production de textes courts
- Enrichissement des compétences de compréhension à l'oral et à l'écrit, à partir de textes riches et diversifiés.
- Travail très régulier sur la fluence

### ***En CE2***

#### **➤ *Mathématiques***

- Calcul mental (entrainement et mémorisation des résultats et des procédures)
- Enseignement quotidien de la résolution de problèmes à une ou plusieurs étapes

#### **➤ *Français***

- Lecture à voix haute pour développer la fluidité et l'aisance en lecture
- Lecture de textes de plus en plus longs
- Etude de la langue au quotidien au service de la compréhension et de la production écrite

### ***En CM1 et CM2***

#### **➤ *Mathématiques***

- Priorité au calcul et résolution de problèmes, notamment multiplicatifs
- Nombres décimaux et les fractions dès les deux premières périodes du CM1

#### **➤ *Français***

- Poursuite de l'enseignement de la lecture et de l'écriture
    - Consolidation des automatismes (dictée quotidienne, copie de leçons)
    - Développement de la compréhension et de la production
  - Enseignement de l'étude de la langue soutenu et régulier
- Les priorités précisées l'an dernier restent valables. Pour rappel, elles sont détaillées ci-dessous.

#### **c. Les outils et ressources**

Les quatre recommandations pédagogiques de la rentrée 2018 restent en vigueur.

- **Lecture : Construire le parcours d'un lecteur autonome**  
[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=128704](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=128704)  
[Télécharger le guide sur Éduscol](#)
- **Enseignement de la grammaire et du vocabulaire : un enjeu pour la maîtrise de la langue française**  
[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=128707](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=128707)
- **Enseignement du calcul : un enjeu majeur pour la maîtrise des principaux éléments de mathématiques à l'école primaire**  
<http://www.education.gouv.fr/cid129644/4-priorites-pour-renforcer-la-maitrise-des-fondamentaux.html>
- **La résolution de problèmes à l'école élémentaire** NS 2018-052 du 25 avril 2018  
[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=128735](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=128735)

### 3- Garantir aux élèves en situation de handicap une solution adaptée

#### a. PIAL

Cette année scolaire voit la généralisation de la mise en place des PIAL, Pôles inclusifs d'Accompagnement Localisés. Il s'agit de territoires qui sont définis sur la base des secteurs de collèges. Pour notre circonscription, il y a trois PIAL :

- PIAL de ROCHEFORT MONTAGNE :  
secteurs de collèges de Rochefort, de Murat le Quaire, de la Tour d'Auvergne et de Bourg Lastic
- PIAL de CHAMALIERES :  
secteurs de collèges de Chamalières, de Roger Clastre et de 4 Lycées
- PIAL de PONTAUMUR :  
secteurs de collèges de Pontaumur, de Pontgibaud et des Ancizes.

Chaque PIAL est administré par une équipe. Le pilotage est assuré par l'IEN et le chef d'établissement concerné. Le coordonnateur organise le service des AESH, il adapte leur emploi du temps, organise les recrutements. Il est l'interlocuteur des directeurs et directrices d'écoles. Il y aura également prochainement une AESH référente qui assurera l'accueil des nouveaux AESH, et pourra les aider dans leur prise de fonction.

Les PIAL vise trois grands objectifs :

- Accompagnement humain au plus près des besoins des élèves, en vue du développement de leur autonomie
- Avoir une organisation territoriale de proximité pour l'accompagnement humain
- Avoir une gestion de proximité des AESH : carrière, évaluation, formation

#### b. Reconnaître le travail des enseignants, les soutenir et déployer une offre de formation accessible

Depuis la rentrée scolaire 2019, **la plateforme Cap École inclusive propose aux enseignants des ressources pédagogiques simples, immédiatement utilisables en classe**, afin de disposer de points d'appui, de références et de conseils utiles pour la scolarisation de tous les élèves.

#### c. Renforcer l'appartenance des AESH à la communauté éducative

Les AESH participent au collectif de travail des écoles et établissements et sont membres à part entière de la communauté éducative. Leur intégration est donc primordiale. Dès que l'AESH est affecté dans une école, **le directeur d'école organise un entretien d'installation** pour lui présenter ses missions précises en évidence l'importance de la qualité de l'accompagnement et de la cohérence des actions éducatives au service de l'épanouissement de l'élève et de ses apprentissages. **L'AESH participera à l'entretien organisé en début d'année avec la famille.**

### 4- Transmettre des valeurs

#### a. Enseignement moral et civique

L'enseignement moral et civique poursuit trois finalités : respecter autrui, acquérir et partager les valeurs de la République et construire une culture civique.

- Le respect d'autrui au même titre que les autres savoirs, s'apprend.
- Les valeurs de la République constituent des repères essentiels. Selon les termes de la constitution de la Vème République, la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Cette République a une langue, le français, un drapeau tricolore, un hymne national, La marseillaise, une devise : « Liberté, égalité, fraternité », un principe, « le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple »
- La compréhension et la transmission des valeurs de la République passent d'abord par l'exercice de la citoyenneté en acte, au quotidien, dans la vie de la classe et de l'école.

Le projet Républicain pose que **tous sont égaux en droit**. Les élèves doivent comprendre que ce principe amène aux devoirs que chacun a : **respect des autres, des institutions, et des lois**.

Vous trouverez les courts programmes d'EMC pour le cycle 2 et 3 en suivant ce lien :

[https://cache.media.education.gouv.fr/file/30/73/4/ensel170\\_annexe\\_985734.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/30/73/4/ensel170_annexe_985734.pdf)

Le principe de laïcité est fondamental pour la formation des élèves et l'apprentissage de la vie en collectivité. Elle doit être enseignée et tout manquement à ce principe doit être signalé à l'IEN.

Enfin, la lutte contre le harcèlement constitue un axe essentiel de la formation du citoyen en devenir qu'est un élève. Elle peut prendre la forme du racisme, de l'antisémitisme, du sexisme, de l'homophobie, de la transphobie et doit être au cœur de la vigilance de tous. Ce principe d'égalité doit être l'objet de toutes les attentions.

Pour rappel l'article 3 de la loi pour une école de la confiance, impose que : « **L'emblème national de la République française, le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge, le drapeau européen, la devise de la République et les paroles de l'hymne national sont affichés dans chacune des salles de classe des établissements du premier et du second degrés, publics ou privés sous contrat.** »

### **b. Agir pour le développement durable**

L'EDD repose sur deux piliers : connaître et agir.

En ce qui concerne la connaissance, les programmes ont été modifiés afin de répondre à cette exigence (Cf. page 3).

Afin d'agir, les projets pédagogiques en faveur de l'EDD sont encouragés. La labellisation des écoles se poursuit dans notre circonscription, et l'élection d'éco-délégué dans les classe de CM2 est encouragé. Pour toutes ces questions vous pouvez joindre Estelle RODRIGUES qui est la référente EDD de la circonscription.

### **c. Développer l'éducation artistique et culturelle**

*Liens : <https://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-education-artistique-culturelle.html>*

Trois objectifs prioritaires

- la promotion de la lecture et du livre, en développant les prêts de livres, les animations autour de la lecture, en renforçant les liens avec les bibliothèques
- la musique (avec la création d'une chorale dans chaque école primaire)
- la découverte du patrimoine de proximité.

Bien que la situation sanitaire, ne soit pas celle d'une année tout à fait ordinaire, **les activités artistiques, chant, chorale, orchestre à l'école peuvent se dérouler à ce jour.**

Pour tout renseignement concernant l'EAC, merci de vous reporter au courrier des Conseillers pédagogiques départementaux **du mardi 8 septembre 2020**, en particulier le document nommé « **Education musical et COVID** »

### **Parcours éducation artistique et culturel**

L'arrêté du 1-7-2015 précise les modalités de mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle

Je vous invite à vous référer au texte officiel afin que dans chaque école de la circonscription ce parcours soit construit conformément au texte.

## 5- Evaluer les élèves

### **A l'école maternelle**

L'évaluation est tournée sur l'observation des progrès des élèves. Chaque école définira les modalités d'évaluation tout au long du cycle en prenant les principes énoncés dans les programmes. L'évaluation est conçue comme permettant de réguler les enseignements de manière dynamique et positive. On apprécie les réussites de l'élève. C'est ce qui permet la construction de l'estime de soi. L'enfant doit être pleinement conscient de ce qu'il réussit et il faut lui montrer.

**Un carnet de suivi** qui rend compte des progrès des élèves doit être renseigné régulièrement par l'enseignant pour chaque élève selon une fréquence adaptée à son âge. Il suit l'élève en cas de changement d'école. Il est régulièrement communiqué aux familles (au moins deux fois par an). C'est un outil obligatoire dont le format est laissé à l'appréciation des enseignants.

### **Outils institutionnel :**

En fin de cycle 1, **un document national** utilisé par toutes les écoles constituera **une synthèse des acquis** de chaque élève en fin de scolarité, c'est un outil passerelle. Il est renseigné par les enseignants du cycle 1 réuni en conseil de cycle. Ce n'est pas uniquement le maître de GS qui le renseigne. Il est transmis à l'école élémentaire lors du passage au CP. Il n'y a pas de période d'évaluation, ce sont des observations au fil du temps à partir du suivi des apprentissages, réalisés en situation ordinaire, tout au long de la scolarité. Le temps de l'évaluation ne se substitue pas au temps de l'enseignement.

### **A l'école élémentaire**

L'évaluation est la prise d'indice permanente de l'effet produit par l'acte d'enseigner. L'enseignant peut ainsi adopter une attitude de régulation continue par laquelle il adapte sans cesse son action aux besoins de la classe et plus particulièrement aux besoins des élèves rencontrant des difficultés. Certes le contact permanent de l'enseignant avec ses élèves lui permet une appréciation régulière des acquis de ceux-ci. Cependant l'instauration de procédures plus formelles est indispensable (évaluations de classes, de cycles

Vous pouvez vous référer au point 1a. et 1b. de cette présente note.

### **Outils institutionnel :**

Les livrets scolaires de l'école élémentaire et du collège ont évolué pour ne plus former qu'un livret scolaire commun pour la scolarité obligatoire. Les éléments constitutifs du livret sont numérisés dans une application informatique nationale dénommée "[livret scolaire unique du CP à la troisième](#)". Ils sont à renseigner régulièrement au fil de l'année scolaire, selon un rythme que vous déterminez.

## 6- Projet d'école

L'année scolaire 2020-2021 sera l'année de la réécriture du projet d'école. Vous recevrez toutes les informations dans un courrier à venir de M. l'inspecteur d'académie.

Cependant, dès le début de l'année scolaire, les équipes pédagogiques devront dresser un bilan des actions engagées sur l'ensemble des cycles afin de formaliser les ajustements pour l'année 2020-2021. **Le document de bilan annuel constitue la base de la réflexion.**

En outre, conformément à la démarche départementale, **chaque équipe doit élaborer un avenant au projet d'école pour l'année 2020-2021** (cf. pièce jointe document 1 bilan annuel et perspective). Celui-ci précisera les orientations retenues par l'école jusqu'au CM2.

En lien avec la loi « Pour une école de la confiance », la réflexion des équipes d'école portera obligatoirement sur les fondamentaux à tous les niveaux en ayant un regard attentif aux classes maternelles et aux élèves les plus fragiles.

**La mise en œuvre du cycle 3 (CM1/CM2/6ème) reste une priorité.** Le conseil école-collège, co-présidé par l'Inspecteur de l'Education nationale et le Principal de collège (ou leurs représentants), constitue l'espace de réflexion permettant d'arrêter les priorités à travailler pendant l'année scolaire et de définir l'organisation des travaux d'équipe du cycle 3.

**Le projet d'école décrit le fonctionnement pédagogique d'un établissement scolaire. Réfléchir au fonctionnement de son école permet d'apprécier la cohérence et la pertinence des actes pédagogiques par rapport aux objectifs d'apprentissage.** Cet examen est d'abord le fait de ses acteurs qui sont aussi les auteurs du projet, travailler ensemble doit permettre de déceler les éléments de non-cohérence ou d'insuffisante pertinence et d'imaginer les dispositions, les dispositifs qui pourraient y porter remède. Une équipe peut ainsi constater des situations problématiques, peut essayer de trouver des mesures pour y remédier et consigner ses constats, ses réflexions, ses démarches et ses résultats dans son projet.

**Chaque projet est unique, il est le recueil d'une ambition d'une équipe dans un lieu d'exercice particulier et destiné à la réussite des élèves. Il doit être un outil qui permet la réflexion et non une contrainte administrative qui se solderait par une rédaction dans la hâte par une ou deux personnes.**

Le projet d'école est une colonne vertébrale autour de laquelle l'action de chacun va permettre d'établir un fonctionnement pertinent pour répondre aux besoins des élèves et une action cohérente pour créer une véritable unité dans les actes éducatifs et pédagogiques.

L'équipe de circonscription se tient à la disposition des écoles pour toute question relative à ce sujet.

## 7- Les élèves à besoins éducatifs particuliers - RASED

Réf : circulaire 2014-107 du 18 juillet 2014

Les R.A.S.E.D. ont été créés en 1990 pour répondre aux besoins spécifiques de certains élèves dont la situation nécessite une attention plus soutenue, un accompagnement et des besoins spécifiques.

Ces dispositifs apportent, tout au long de la scolarité, une aide spécialisée aux élèves présentant des difficultés persistantes. Les actions menées par les enseignants spécialisés n'ont d'efficacité que si elles sont incluses dans les projets d'école et les actions en classe, assurant ainsi une cohérence des différentes interventions. Les missions des R.A.S.E.D. sont redéfinies dans la circulaire 2014-107 parue le 18/08/2014. Les idées principales de la circulaire.

- Les personnels des R.A.S.E.D. ont une place fondamentale.
- Création d'un pôle ressource piloté par l'Inspecteur de l'Education Nationale.
- Le R.A.S.E.D. est une composante du pôle ressource.
- L'IEN arrête l'organisation générale des R.A.S.E.D.
- Le projet d'aide spécialisée envisagé pour un élève donne lieu à un document écrit.
- Le réseau intervient au terme d'une série d'aménagements pédagogiques et d'actions de soutien par l'enseignant de la classe avec l'appui de l'équipe pédagogique.
- Le psychologue scolaire peut conseiller à la famille la consultation d'un service ou d'un spécialiste extérieur à l'école.
- Les enseignants du R.A.S.E.D. accompagnent les équipes pour l'élaboration de réponses adaptées aux besoins des élèves y compris dans les relations avec les familles.

Notre RASED est mobilisable pour tout élève en difficulté. Cependant une priorisation des demandes d'aide est faite par l'équipe des psychologues et maitres spécialisées.

En cette année, post crise sanitaire, l'équipe est mobilisée durant toute la première période, afin de vous aider dans **l'identification des besoins des élèves et la remédiation aux difficultés**.

Cette année scolaire verra la mise en place d'une nouvelle sectorisation, provisoire, pour les enseignantes spécialisées à dominante pédagogique. Vous la trouverez en pièce jointe.

## 8- Les langues vivantes étrangères

Ref : *Les langues vivantes étrangères à l'école maternelle, point 4 ci-dessus*

Liens [https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=142292](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142292)

Pour assurer cet enseignement, il conviendra de mobiliser au maximum les compétences qui existent à l'interne de l'équipe des maîtres de l'école : les échanges de service seront donc privilégiés. Cet apprentissage doit bien évidemment s'inscrire dans la continuité des enseignements de la classe et créer des liens avec les autres disciplines.

L'éveil à la diversité linguistique débute à l'école maternelle en moyenne et grande sections et se poursuit avec un parcours cohérent et solide sur la scolarité de l'élève.

A l'école élémentaire, le temps d'enseignement est d'1h30 hebdomadaire en moyenne pour chaque niveau, avec une exposition régulière et fréquente à la langue, voire quotidienne notamment pour les plus jeunes.

Le recours à une méthode est vivement conseillé (la même au sein de l'école) pour permettre d'assurer cohérence et continuité des apprentissages et faciliter la mise en place d'une programmation d'école.

**Des nombreuses ressources pédagogiques sont disponibles sur le site [www.primlangues.education.fr](http://www.primlangues.education.fr), ainsi que sur [le site de la DSDEN 63](#).**

Des ressources pédagogiques sont disponibles à la circonscription. Les conseillers pédagogiques départementaux spécialisés en langue vivante vous accompagneront si vous le souhaitez pour la mise en œuvre des apprentissages dans les classes.

## 9- Affichages

Un certain nombre d'affichages sont rendus obligatoires par des textes réglementaires. D'autres sont souhaitables afin de faciliter l'information des familles ou des enseignants remplaçants amenés à intervenir dans votre école.

Dans l'école (hall d'entrée ou panneau d'affichage extérieur) :

- Le nom de la directrice ou du directeur, le numéro de téléphone de l'école
- Le règlement intérieur et les horaires de fonctionnement
- Les coordonnées de la Direction Académique du Puy-de-Dôme
- Les coordonnées de l'Inspection de l'Éducation nationale de Chamalières (hors numéros de portables)
- Les coordonnées du RASED et de l'enseignant référent chargé du suivi des élèves handicapés
- Les consignes de sécurité et le plan d'évacuation des locaux (cf. circulaire n°84-319 du 03/09/1984 BO n°31 du 06/09/1984) : *Attention, cela ne concerne pas les consignes relatives au risque attentat et au confinement qui ne sont pas affichées.*
- Les procès-verbaux des conseils d'école (cf. article 20 du décret 90-788 du 06/09/1990 BO n° 39 du 25/10/1990)
- Le numéro d'appel gratuit 119 « Allô Enfance Maltraitée » (cf. circulaire n°97-119 du 15/05/1997 BO n°21 du 22/05/1997)
- Le tableau de surveillance des élèves (accueil et récréations)

Dans les classes :

- Le nom du maître titulaire et le niveau du cours sur la porte d'entrée de la classe
- L'emploi du temps hebdomadaire des élèves de la classe qui doit permettre d'identifier avec précision le cadre horaire des activités, celui des récréations, les éventuels échanges de service, les temps de présence des éventuels intervenants extérieurs

- Suivant l'article 3 de la loi pour une école de la confiance :  
**« L'emblème national de la République française, le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge, le drapeau européen, la devise de la République et les paroles de l'hymne national sont affichés dans chacune des salles de classe des établissements du premier et du second degrés, publics ou privés sous contrat. »**

**Les éléments suivants ne sont pas à afficher mais à mettre à disposition de façon très évidente.**

- Les programmations (toujours disponibles et annotées dans un classeur conservé dans la classe)
- La fiche de liaison pour les titulaires-remplaçants
- La liste nominative des élèves (avec les années de naissance)
- La liste des élèves inscrits à la cantine, à l'étude, à la garderie, etc.
- La liste des personnes autorisées à venir chercher les élèves (pour l'école maternelle) et à prévenir.
- La liste des élèves qui bénéficient d'un P.A.I. et le lieu où sont entreposés les médicaments et les protocoles. Ces éléments ne sont pas à afficher mais à mettre à disposition de façon très pratique (par exemple, dans le registre d'appel).

## **10- Photocopies**

L'usage de photocopies d'ouvrages protégés par des droits d'auteurs est réglementé dans le cadre d'une convention nationale. **Il doit être strictement limité dans les écoles primaires.** Vous veillerez également à limiter les photocopies de documents élaborés par les enseignants ; à cette fin, vous systématiserez le recours à l'écriture dans ses formes les plus variées : productions de textes, comptes rendus d'activités, synthèses d'observations ou d'expérimentations, mais aussi copies et dictées pour garder traces des résumés ou leçons à mémoriser.